

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

CP: ..... Ville : .....

Tel: ..... Portable : .....

*Pour recevoir toutes les infos de l'idbi, merci d'inscrire lisiblement votre adresse mail*

Email : .....

Personne à contacter en cas d'urgence:..... tel:.....

## Enfants: 1 atelier max par enfant

- Mercredi**
- BD, illustration, PAO **9/11 ans** 10h/12h
  - Dessin Peinture Volume **7/8 ans** 10h30/12h
  - Dessin Peinture Volume **9/12 ans** 10h30/12h
  - Dessin Peinture Modelage **5/6 ans** 14h/15h30
- Dessin Peinture Modelage **7/8 ans** 14h/15h30
- Dessin Peinture Volume **9/12 ans** 14h/15h30
- Samedi**
- Dessin Peinture Volume **7/10 ans** 10h30/12h

## Ados & Pré-ados: 1 atelier max par adolescent

- Mercredi**
- 12/15 ans** Dessin expression plastique 15h45/17h45
  - 12 / 15 ans** BD, illustration & PAO 13 h/15 h 30
- Samedi**
- 11 / 15 ans** Céramique Volume 11h/12h30

## Adultes & adolescents à partir de 16 ans: 2 ateliers max par adulte

- Lundi**
- Céramique initiation** Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h/12h
  - Gravure initiation** Daniel Rovalletto (forfait 20€) 10h/12h
  - Sculpture / Volume** Alain Domagala (forfait 20€) 10h/18h
  - Dessin peinture paysage extérieur** Florent Contin-Roux 13h30/16h30
  - Céramique (niveau 2)** Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 14h/17h
  - Gravure** Daniel Rovalletto (forfait 20 € sup) 17h/21h
- Mardi**
- Recherches Picturales** Florent Contin-Roux 9h30/12h
  - Photographie** Valérie Pelet (forfait 20 € sup) 13h/16h30
  - Pratiques Picturales à l'Acrylique** Florent Contin-Roux 14h/17h
  - Illustration et micro-édition** Héloïse Duarte 14h/16h30
  - Initiation à la création graphique** Héloïse Duarte 17h/19h
  - Vidéo** Valérie Pelet 17h/20h
  - Pratiques picturales à l'huile** Florent Contin-Roux 18h/20h30
  - Dessin d'observation** Catherine Harang 18h/20h30
- Mercredi**
- Photographie** Valérie Pelet (forfait 20 € sup) 9h30/13h
  - Sculpture / Volume** Alain Domagala (forfait 20€) 10h/17h
  - Pratiques picturales à l'acrylique** Florent Contin-Roux 16h/18h30
- Dessin, expression plastique** Daniel Rovalletto 14h/16h
- 16 / 19 ans Illustration, graphisme et BD** Héloïse Duarte 16h/18h
- Recherches graphiques** Héloïse Duarte 18h/20h
- Atelier d'Histoire de l'Art** Lydie Rekow Fond 17h30/19h30
- Dessin d'après modèle vivant** Tristan Villers 19h/21h
- Jedi**
- Recherche plastique** Catherine Harang 13h/17h
  - Gravure Daniel Rovalletto (forfait 20 € sup)** 14h/20h
  - Modelage d'après modèle vivant** Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 18h/20h
  - Illustration et micro-édition** Héloïse Duarte 18h/20h30
- Vendredi**
- Cours d'Histoire de l'Art** Lydie Rekow Fond 10h30/12h cours supplémentaire possible, non décompté des 2 ateliers max
  - Céramique** Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h30/12h et 13h/17h
  - Peinture/techniques aquarellées** Tristan Villers 14h/16h30
  - Dessin d'après modèle vivant** Tristan Villers 17h30/19h30
- Samedi**
- Modelage d'après modèle vivant** Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h/11h
  - Dessin d'après modèle vivant** Tristan Villers 14h/16h30

## Pièces à fournir lors de l'inscription

- 2 enveloppes timbrées & libellées à votre adresse
- Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone) pour les résidents Provence Alpes Agglomération
- 2 photos d'identité pour les nouveaux élèves
- Certificat de scolarité pour les élèves internes
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carte **CCAS** annuelle à jour ( justificatif obligatoire )pour les retraités résidents de Provence Alpes Agglomération ou **pour équivalence: pièce d'identité, et dernier avis d'imposition ou non imposition.**

**L'inscription est enregistrée et effective lorsque toutes les pièces et le règlement auront été fournis.**

## INSCRIPTIONS\*:

- Adultes Communauté Provence Alpes Agglomération : 137€ \*
- Mineurs Communauté Provence Alpes Agglomération \* : 5 / 11 ans = 77 € 12 / 15 ans = 100 €
- Adultes Hors Communauté Provence Alpes Agglomération : 195€
- Mineurs Hors Communauté Provence Alpes Agglomération \* : 5 / 11 ans = 110 € 12 / 15 ans = 133 €

## FORFAITS SUPPLEMENT ATELIERS ET VOYAGE: 20€\*

Céramique, Modelage (modèle vivant), volume/sculpture, Photo & gravure: 20 € par atelier fréquenté sauf si les 2 mêmes ateliers.

**FORFAITS CURISTES:** la semaine = 44 € les 3 semaines = 77 €

\*Les bénéficiaires du CCAS de Digne ou équivalents ont accès à des tarifs spéciaux sur présentation de leur carte à jour et de justificatifs :

Carte Soleil ou équivalent : être retraité, non-imposable et résider en Provence Alpes Agglo : **gratuité à l'inscription** sur présentation du **dernier bulletin de pension de retraite et dernier avis de non-imposition.**

Carte Lavande ou équivalent : être actif, ne pas dépasser le barème municipal (Digne) et résider en Provence Alpes Agglo : **demi-tarif à l'inscription** sur présentation **justificatif de revenu et dernier avis d'imposition.**

Carte Azur ou équivalent : être retraité, imposable et résider en Provence Alpes Agglo : **demi-tarif à l'inscription** sur présentation **dernier bulletin de pension et dernier avis d'imposition.**

\*Les tarifs sont dégressifs pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'école d'art intercommunale de Digne-les-Bains ainsi que pour les inscriptions en cours d'année (après le 1er février).

## Le matériel et les fournitures sont à la charge des élèves. Une liste vous sera fournie par les enseignants

**Communes faisant parties de PAA :** Digne-les-Bains, Entrages, Marcoux, Mézel, la Robine-sur Galabre, Champtercier, Aiglun, Châteauredon, Beynes, Saint Jeannef, Estoublon, Majastres, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Saint Jurs, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Le Chaffaut Saint Jurson, Mallemois-son, Malijai, Mirabeau, Barras, L'Escal, Les Méés, Ganagobie, Peyruis, Mallefougasse Auge, Château Arnoux St Auban, Volonne, Thoard, Marcoux, Archail, Draix, Le Brusquet, Le Castellard-Melan, Hautes-Duyes, La Javie, Beaujeu, Prads, Barles, Verdaches, Le Vernet, Auzet, Seyne les Alpes, Selonnet, ST Martin les Seyne, Montclar.

## Extrait du Règlement intérieur

1. Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, aucun élève non inscrit auprès de l'administration ne peut assister au cours.
2. Pour des raisons de sécurité l'effectif dans les salles de cours est limité en fonction des ateliers.
3. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables néanmoins si toute fois l'élève à effectué moins d'un trimestre et que cette demande est consécutive d'une mutation professionnelle, d'un accident ou d'une longue maladie (*arrêt de travail de plus de trois mois*) sur justificatif, elle peut être prise en compte exceptionnellement.
4. Chaque personne inscrite à l'école doit justifier d'une assurance de responsabilité civile et pour les enfants, les adolescents et les étudiants de moins de 25 ans d'une attestation d'assurance extra scolaire.
5. Élèves mineurs : Pour des raisons de responsabilité les élèves mineurs doivent être présents sur la durée totale de leurs cours, si toutefois pour des raisons personnelles ils ne peuvent être présents en début de cours ou doivent quitter le cours avant le terme de celui-ci, une demande écrite émanant des parents ou du responsable légal (*datée & signée*) doit être donnée aux professeurs ou à l'administration. Si l'absence est régulière, un courrier doit être transmis à l'inscription. Par ailleurs toutes les absences devront être justifiées par écrit ou par téléphone par les parents ou le responsable légal.
6. Les parents qui désirent avoir un état de présence de leur enfant ou adolescent doivent faire une demande en ce sens auprès de l'administration.
7. Tous comportements graves pouvant gêner le bon déroulement du cours, peuvent en cas de récurrence être une cause d'éviction de l'élève de son cours ou de l'établissement.
8. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les enseignants dès lors il est fortement recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'heure des cours de même doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours directement dans l'atelier pour les 5/6 ans. L'école ne possédant pas de garderie se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette règle. A partir de 7 ans, les enfants sortent librement de l'école aux heures prévues par l'emploi du temps.
9. Les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ne sont pas fournies par l'école, les élèves sont donc responsables de leur matériel et l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.
10. Toutes dégradations des locaux ou des équipements techniques mises au services des élèves ainsi que tous vols constatés entraîneraient une demande de remboursement auprès des élèves ou parents d'élèves concernés par ces faits.
11. Le matériel ou les travaux individuels doivent être impérativement récupérés par les élèves en fin d'année scolaire (*exception faite des travaux utilisés dans le cadre de l'exposition de fin d'année qui doivent être récupérés avant les vacances de la Toussaint*) une fois ces délais dépassés, l'école conserve toute latitude à leurs égards et peut prendre la décision de s'en séparer.
12. La présence d'animaux au sein de l'établissement est interdite.

Dans le cadre de la communication de l'idbl autorisez-vous la publication sur notre site internet [www.idbl.fr](http://www.idbl.fr)

### vos travaux

- Oui**  
 **Non**

### votre image

- Oui**  
 **Non**

Je soussigné (e) ..... avoir bien pris connaissance de la totalité des clauses figurant sur la fiche d'inscription de l'année scolaire 2024 / 2025

Date & signature :